

CROIX-ROUGE
de Belgique



Maison de la Croix-Rouge de Beloeil - Rue d'Ath 12

069/68.65.46

Vesti-Boutique, brocante et location de matériel paramédical → lundi de 14 h à 17 h 30 et mercredi de 9 h à 12 h

Des fonctions **bénévoles** de **Président(e), Vice-Président(e), Secrétaire et Trésorier(-rière)** s'ouvriront bientôt pour la Maison de la Croix-Rouge de Beloeil.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à introduire votre candidature en téléphonant au 069/68.65.46

Collectes de sang



À partir de janvier 2017, la **collecte de sang** pour **Beloeil** se fera à la **salle « La Grange » - rue de la Hunelle (Liaison Paysagère) 7970 Beloeil**

1^{er} trimestre 2017

<i>Basècles - jeudi de 16h30 à 19h</i>	<i>Beloeil - mercredi de 16h à 18h30</i>	<i>Stambruges - mercredi de 16h30 à 18h30</i>	<i>Quevaucamps - mardi de 16h30 à 19h</i>
05 janvier	01 mars	18 janvier	28 mars
02 février			
02 mars			

Gardes médicales

<i>VILLAGE DE BELOEIL</i>	<i>VILLAGES DE BASECLES, THUMAIDE, RAMEIGNIES, WADELINCOURT, QUEVAUCAMPS, ELLIGNIES-SAINTE-ANNE, AUBECHIES, STAMBRUGES, GRANDGLISE</i>
→ appeler le <u>17 33</u>	→ appeler le <u>17 33</u>
<ul style="list-style-type: none"> <i>le week-end</i> <i>les jours fériés</i> <i>les jours ouvrables après 18 h</i> 	<ul style="list-style-type: none"> <i>le week-end</i> <i>les jours fériés</i> <i>les jours ouvrables après 18 h</i>
→ rendez vous au	→ rendez vous au
<u>Poste Médical de garde d'Ath</u>	<u>Poste Médical de garde de Tournai</u>
rue Maria Thomée 3 (près de l'hôpital Epicura)	Avenue Delmée 9 (près de l'hôpital Chwapi - site Notre-Dame)
<ul style="list-style-type: none"> <i>le week-end</i> <i>les jours fériés</i> 	<ul style="list-style-type: none"> <i>le week-end</i> <i>les jours fériés</i>
<i>De 8 h à 23 h</i>	<i>De 8 h à 20 h</i>

Les jours ouvrables de 8 h à 18 h : appelez votre médecin traitant



Gardes pharmaceutiques

Appeler le **NUMERO UNIQUE : 0903/99.000 (1,50 €/min)** ou consulter le site : www.pharmacie.be





La garde peut être assurée par une pharmacie d'une entité voisine.



Jeunes et alcool : ce qui est autorisé (ou pas)

Conseils pratiques pour les organisateurs de soirées, festivals et autres événements

Jeunes et alcool : que dit la loi ?

-  Jeunes de moins de 16 ans : pas d'alcool
-   Jeunes entre 16 et 18 ans : seulement de la bière et du vin (dont les vins enrichis tels que le porto ou le sherry)
-  Jeunes à partir de 18 ans : toutes les boissons alcoolisées, donc y compris les alcools forts (vodka, whisky, gin, genièvre, ...) et les cocktails ou alcopops



ASTUCE  lisez bien l'étiquette pour savoir si un cocktail ou un mélange contient de l'alcool fort

En tant qu'organisateur ou collaborateur, vous avez le droit de demander à chaque visiteur de prouver son âge pour participer à votre événement. Demandez à voir une carte d'identité ou un autre document tel qu'un permis de conduire ou une carte d'étudiant.

un distributeur de boissons contenant des boissons alcoolisées doit également être muni d'un lecteur de carte d'identité.

Laissez les jeunes s'amuser mais en toute sécurité !

En préparant votre événement

- adaptez votre offre à votre public-cible. Les alcools forts sont-ils réellement nécessaires lors d'une fête de jeunes ?
- prévoyez un système pratique et visible pour le contrôle de l'âge. Par exemple, des bracelets distincts pour les jeunes en-dessous de 16 ou de 18 ans. Certains services locaux de prévention proposent ces bracelets.
- prévenez bien vos collaborateurs ou volontaires des règles de contrôle de l'âge.
- Aménagez le local ou le bar de manière réfléchie. Par exemple, en prévoyant un bar distinct pour les alcools forts et les cocktails.
- proposez aussi un large choix de boissons non-alcoolisées, éventuellement à un moindre prix.
- évitez les promotions qui peuvent mener à des abus, telles que « un mètre de bière » ou un « happy hour sur les cocktails ».

Pendant votre événement

- contrôlez l'âge des participants directement à l'entrée et identifiez-les de manière claire. Par exemple, grâce à un bracelet. Cela évitera les discussions et les files au bar.
- prévoyez suffisamment de collaborateurs ou de volontaires derrière le bar. En cas de rush, les erreurs sont plus vite arrivées.
- affectez les collaborateurs les plus expérimentés à l'entrée et au bar. Il est plus difficile pour un jeune collaborateur de refuser de l'alcool à des gens de son âge.
- ne laissez pas boire les jeunes de moins de 16 ans.
- intervenez si des participants plus âgés passent des boissons à des plus jeunes. C'est interdit et punissable par la loi.



« passer » des boissons est interdit et punissable par la loi !

Ce que je risque en tant qu'organisateur...

Si vous servez de l'alcool à des jeunes qui n'ont pas l'âge requis, vous risquez une **amende** de 156 à 18.000 euros.

Votre **responsabilité civile** pourra également être **engagée** si des jeunes qui sont ivres causent un accident lors de votre événement, ou après celui-ci.

Quel est l'effet de l'alcool sur les jeunes ?

Le cerveau des jeunes est encore en plein développement, ce qui les rend particulièrement sensibles aux effets de l'alcool.

Des jeunes qui boivent courent plus de risques d'accidents, s'adonnent plus facilement à des pratiques sexuelles à risque et commettent plus souvent des actes de violence.

En commençant à boire jeune, on augmente le risque de dépendance à l'alcool à l'âge adulte.

Plus d'infos ?

Une question concernant la législation ? Une plainte ?

Service Inspection Tabac et Alcool du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Tél. 02/524.97.97 - tabac-alcool@sante.belgique.be - www.sante.belgique.be

Action Damien partira en campagne les 27, 28 et 29 janvier 2017

Certaines maladies semblent appartenir au passé; la lèpre en fait partie. D'autres ont été oubliées mais sont revenues, y compris chez nous; c'est le cas de la tuberculose. Ces deux maladies ont au moins deux points communs : elles sont liées à la pauvreté et Action Damien les combat.

Des chiffres effrayants

La lèpre n'est plus un fléau mais, chaque année, on dépiste plus de 200.000 nouveaux malades qui risquent les paralysies et les mutilations s'ils ne sont pas soignés à temps. Tous les ans, la tuberculose fait 8 à 10 millions de malades dans le monde et, l'an dernier, 1,8 million de morts (un toutes les 20 secondes !). Mais, chaque année, Action Damien dépiste et soigne des dizaines de milliers de malades - près de 240.000 en 2015 - et apporte une aide à des dizaines de milliers d'autres victimes ou anciennes victimes de ces maladies.

Aussi en Belgique

Depuis 2015, Action Damien travaille aussi en Belgique. Chez nous, la tuberculose est prise en charge par BELTA, une coupole nationale qui regroupe deux asbl, une francophone et une néerlandophone. Ces structures sont efficaces, mais rencontrent une grande difficulté : une partie des malades vit dans la rue. Dans ce cadre, Action Damien collabore avec BELTA en prenant en charge les coûts inhérents à l'accueil de malades sans abri pendant leur traitement, principalement les frais d'hébergement dans des institutions spécialisées. À l'heure actuelle, ce projet est limité à Bruxelles, mais il va s'élargir.

Mobilisation générale

Ce projet belge, comme les projets d'outre-mer, ne pourraient exister sans le soutien de la population belge. C'est pourquoi Action Damien repartira bientôt en campagne. Les 27, 28 et 29 janvier 2017, elle demandera à tous de vendre ou d'acheter ses marqueurs (6 euros la pochette de 4) ou de faire un don (déductible fiscalement à partir de 40 euros - le prix de revient d'un traitement) sur le compte BE05 0000 0000 757. Elle demandera à la Belgique entière de se mobiliser. Pour que la lèpre et la tuberculose ne puissent frapper encore. Dans le sud, mais aussi chez nous.

Action Damien, Bd Léopold II 263 à 1081 Bruxelles

02/422.59.13

campagne@actiondamien.be

www.actiondamien.be

IBAN : BE05 0000 0000 7575 - BIC : BPOTBEB1

action
damien 

L'indifférence tue, Action Damien soigne